

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 2/2015**

Séance du 07 mars 2015



**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT – RECONSTRUCTION DU PONT DU TRAVUNATU.**

Nombre de membres : **10**  
 Afférents au conseil : **10**  
 En exercice : **10**

Date de la convocation : 27/02/2015  
 Date d'affichage : 27/02/2015  
 Ayant délibéré : 10      Votés Pour : 10  
 Votés Contre : 0      Abstentions: 0

L'an deux mil quinze, le sept mars à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENNAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	<b>Etaient absents</b>
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	
M. POLI Pierre-Antoine	

- **Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de reconstruction du pont du Travunatu fortement détérioré et inaccessible depuis le début de l'année 2014.
- **Considérant** que la reconstruction du pont est essentielle car sa fermeture provisoire empêche d'une part la circulation des propriétaires riverains et ne permet plus d'autre part l'entretien de la voie classé DFCI par les services du Département de la Corse du Sud.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise Roch Leandri BTP spécialisée dans ce type de travaux, qui a établi détaillé qui prévoit notamment la démolition de l'ouvrage actuel et la mise en place d'un cadre béton.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité.

Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de 54 229,49 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD	55 %	29 826,22 €
OFFICE D'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE	25 %	13 557,37 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	10 845,90 €
	TVA 10 %	5 422,95 €
		<hr/>
		16 268,85 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>59 652,44 €</b>

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire à l'attribution du marché et à signer le marché des travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 09/03/2015

Le Maire  
M. MILLO Jean-Luc

